

Marie Anne POLO de BEAULIEU
Conseillère municipale de Rambouillet
marie-anne.polodebeaulieu@rambouillet.fr

David JUTIER
Conseiller municipal de Rambouillet
Délégué communautaire Plaines et Forêts d'Yveline
david.jutier@rambouillet.fr

1, place de la Libération
78120 RAMBOUILLET

M. CORBIN de MANGOUX
Préfet des Yvelines
1, rue Jean Houdon
78120 Versailles

Rambouillet, le 15 septembre 2014

Objet : projet d'implantation d'une aire de grand passage dans le massif de Rambouillet.

Monsieur le Préfet,

Nous, élu-es écologistes de la commune de Rambouillet et de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline, avons appris récemment que l'État projette l'aménagement d'une aire de grand passage de gens du voyage sur la commune de Rambouillet. Nous sommes particulièrement surpris-es et inquiet-es par le choix de l'emplacement, qui cible une zone de protection naturelle riche et sensible, en plein cœur du massif. Ce choix ne nous semble pas approprié. Nous vous invitons à étudier toute alternative qui permettrait au territoire du Sud-Yvelines de respecter ses engagements en matière d'accueil, sans dégrader aussi significativement que vous l'envisagez aujourd'hui l'environnement, la qualité de vie des habitant-es, et le potentiel de développement touristique de Rambouillet et de ses environs. Nous souhaitons par cette lettre vous rappeler en particulier que :

- la zone choisie fait l'objet de protections au titre du ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) et des directives Natura 2000, afin de préserver la richesse naturelle qu'elle présente,
- à notre connaissance, aucune évaluation des incidences n'a été réalisée ou rendue publique,
- la population de Rambouillet n'a à ce jour pas été consultée ni même informée.

La parcelle visée par le projet, dite « Terrain Militaire de la porte de Saint-Léger », fait en effet l'objet d'un classement de type ZNIEFF de première catégorie, reconnue comme « secteur de grand intérêt biologique ou écologique » (Id. ZNIEFF 110030045). Ses zones sablonneuses constituent la plus grande étendue de pelouses sèches écorchées du Massif de Rambouillet, avec quelques hectares situés dans le prolongement de la ZNIEFF de l'autre côté de la RD 936, au sein du domaine des chasses. Elles hébergent des espèces remarquables, rares à très rares en Île-de-France.

Cette zone entretient de plus des liaisons écologiques directes avec deux autres zones protégées au titre du ZNIEFF 1 : les marais de la cerisaie et du grand étang (Id. ZNIEFF 110001425) et le domaine des chasses de Rambouillet (Id. ZNIEFF 110030046).

De plus, ce terrain est situé au cœur d'une zone Natura 2000 au titre de la directive oiseaux, et est directement connecté à une zone Natura 2000 au titre de la directive habitat.

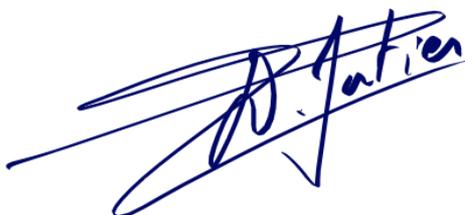
La démarche Natura 2000, comme le classement ZNIEFF, n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans ou autour de ces sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. Or, dans le cas présent, l'aménagement d'une aire de grand passage signifie la destruction pure et simple de la vocation naturelle de la parcelle, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas compatible avec un quelconque objectif de préservation.

Enfin, nous nous permettons d'insister sur l'intérêt économique de cette zone. Le développement du tourisme, et en particulier du tourisme dit « vert », est en effet au cœur du projet de territoire de la communauté de communes. Ce potentiel, en même temps que l'identité naturelle, rurale et forestière de notre territoire, sera d'ailleurs réaffirmé grâce à l'agenda 21 communautaire qui se construit actuellement. L'installation d'une structure de l'ampleur de celle d'une aire de grand passage, à quelques encablures de Rambouillet et au beau milieu du massif forestier, serait à coup sûr un obstacle majeur au développement touristique.

Bien conscient-es de la nécessité de proposer aux gens du voyages des aires de stationnement appropriées, nous sommes, en tant que représentant-es élu-es des habitant-es du Sud-Yvelines, à votre disposition pour vous rencontrer et échanger avec vous sur ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

David JUTIER



Marie Anne POLO de BEAULIEU



Copies adressées à M. GUERZA, sous-préfet de Rambouillet, M. LARCHER, maire honoraire de Rambouillet et Sénateur des Yvelines, M. POISSON, président de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline et député des Yvelines, M. ROBERT, Maire de Rambouillet et vice-président de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline.